

Parlons prévention^{MC}

Prévention des incendies sur chantiers de construction



La protection contre l'incendie devrait correspondre au type et à l'importance des travaux donnés à contrat. Les recommandations qui suivent devraient être considérées complémentaires à toute réglementation ou exigence particulière locale.

Caractéristiques de la prévention contre l'incendie

- On devrait constamment rappeler à l'ingénieur chargé du chantier qu'il a la responsabilité de la protection contre l'incendie sur les lieux.
- Même en déléguant cette responsabilité, l'ingénieur chargé du chantier devrait en demeurer imputable.
- La personne responsable de la protection contre l'incendie devrait patrouiller l'ensemble du chantier une fois à chaque quart de travail.
- Le site devrait être sécurisé par une clôture construite selon les règles de l'art.
- Les bâtiments temporaires (bureaux, toilettes, entrepôts de matériel) devraient être construits en matériaux incombustibles ou au minimum en matériaux à combustibilité limitée.
- Un espace sécuritaire suffisant devrait être maintenu entre les bâtiments temporaires.
- Les quartiers d'habitation devraient être bien à l'écart du site de construction et munis d'une protection de première intervention (extincteurs, boyaux, etc.). Les cuisines devraient être munies d'extincteurs adéquats et bien entretenus.
- Les matériaux et l'équipement entreposés dans des hangars ou à l'air libre devraient être répartis en sections d'incendie dont la valeur ne devrait pas normalement excéder 750 000\$. Selon la méthode d'entreposage utilisée, un espace libre suffisant devrait être maintenu entre les sections pour y permettre l'accès.
- Les matériaux combustibles devraient être clairement identifiés et entreposés séparément.
- Le matériel d'emballage, les combustibles et explosifs devraient être entreposés à une distance sécuritaire des bâtiments, unités de fabrication et approvisionnements.
- On devrait, si possible, éviter d'utiliser des matériaux combustibles pour les formes, échafaudages, etc. S'il n'est pas possible de le faire, ces matériaux devraient être entreposés à une distance sécuritaire du chantier de construction.
- Des murs coupe-feu devraient être érigés le long de chaque étage (aucune ouverture permise dans les murs).
- Des cloisons devraient être érigées dès que possible (subdivisions en sections d'incendie).
- Les escaliers devraient être mis en place en même temps que les dalles de plancher pour assurer l'évacuation des lieux et l'accès aux pompiers.
- Les escaliers et voies d'accès pour les pompiers devraient être libres de tout obstacle et ne jamais servir de lieux d'entreposage ou de stationnement.
- Les portes coupe-feu à fermeture automatique devraient être installées dès que possible.
- Les paratonnerres devraient être installés dès que possible.
- On devrait accorder une attention prioritaire à la propreté des lieux, par ex. :
 - en entreposant de façon ordonnée
 - en éliminant périodiquement le matériel combustible, soit en le brûlant sur les lieux dans un endroit sécuritaire (si permis par l'autorité locale) ou en l'enlevant du site;
 - en procédant au nettoyage du site au moins une fois par semaine.
- Les travaux par points chauds (à flamme nue, tel que la soudure, le brasage, le découpage ou l'application de membranes de toiture à chaud) exigent la plus grande prudence. Tous les matériaux combustibles sur les lieux doivent être enlevés ou recouverts dans un rayon de 15m (50 pieds) car les étincelles de soudure peuvent s'envoler jusqu'à cette distance. Après avoir complété un tel travail, on doit procéder à des patrouilles d'inspection périodiques.
- Une prudence particulière est nécessaire en faisant usage de matériel ou produits adhésifs isolants et de scellants combustibles (chauffage ou ébullition de substances de revêtement et de scellement etc.).
- Les règles interdisant l'usage du tabac doivent être respectées dans les secteurs exposés au feu (approvisionnement etc.) et à proximité de travaux dangereux.

Prévention des incendies sur chantiers de construction

Caractéristiques du contrôle des incendies

- Un service de gardiennage devrait être utilisé en dehors des heures de travail (y compris les fins de semaine), avec ronde régulière des lieux.
- Tout incendie devrait immédiatement être déclaré au responsable du chantier, à la personne chargée de superviser la protection contre l'incendie et, si nécessaire, au gardien de l'accès au site, en utilisant les appareils de communication en place (radio émetteur-récepteur, téléphone).
Un système d'alarme adéquat (sirène, sifflet) devrait être utilisé et régulièrement mis à l'essai.
- Les numéros de téléphone importants (ingénieur du chantier, superviseur de la protection contre l'incendie, gardien de l'accès au site, pompiers, médecin) devraient être affichés bien en vue à proximité de chaque appareil téléphonique.
- Des extincteurs d'incendie portatifs devraient être répartis selon les besoins de l'ensemble du site.
- Leur emplacement devrait être clairement indiqué à l'aide d'affiches bien visibles. On doit en assurer la vérification et l'entretien à intervalles réguliers et noter le tout dans un registre.
- L'alimentation en eau pour lutter contre les incendies (tuyauterie, bornes d'incendie, pompes, réservoirs, etc.) devrait être assurée dès le début du projet par des installations temporaires ou en procédant à des installations permanentes si possible.
 - L'alimentation en eau devrait être suffisante pour lutter pendant plusieurs heures contre le feu.
 - Les bornes d'incendie devraient être munies de longs boyaux avec raccords appropriés. Chaque borne d'incendie utilisable devrait être clairement indiquée à l'aide d'affiches bien visibles.
 - La tuyauterie devrait assurer une pression minimum de 3 bars au point de plus éloigné.
 - Une vérification de l'ensemble du système devrait être faite périodiquement par le superviseur de la protection contre l'incendie..
- S'il est possible de raccorder rapidement la tuyauterie au système d'alimentation public,
 - Les bornes d'incendie permanentes devraient être installées dès que la progression des travaux le permet;
 - Dans les immeubles à étages multiples, les colonnes d'eau devraient être installées et pressurisées, étage par étage, dès que la progression des travaux le permet.
- Dans tous les cas, des boyaux et raccords en nombre suffisant devraient être fournis de sorte que l'eau puisse atteindre chaque partie du projet de construction.
- Un plan d'urgence doit indiquer le rôle de chaque personne en cas d'incendie. Si nécessaire, il doit être affiché en plusieurs langues.
- Les équipes de lutte contre l'incendie devraient être mises sur pied et formées pour chacun des chantiers. Elles devraient coordonner leur intervention avec celle des pompiers. Tout équipement nécessaire doit être rendu accessible. Les mesures requises pour lutter contre un incendie et les chemins pour y avoir accès devraient faire l'objet à l'avance d'une coordination détaillée avec le service des pompiers.

La prévention et le **contrôle efficaces des incendies** aident à élaborer une **défense solide** en cas d'incendie.